



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ



MBG

Groupement des
Métiers techniques
du Bâtiment
Genève

TABLE DES MATIÈRES

Le message du Président	3
L'Association	4
La formation	9
Le panorama des activités	15
Les institutions sociales	20
Les affaires conventionnelles	21

2025



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers membres,

« When I feel it in my bones ». En soumettant ainsi la fin de la guerre en Iran au fait du prince, Donald Trump rappelle brutalement que la perspective de la fin de l'Histoire ne fut qu'une illusion désormais dissipée. Privé d'une superpuissance bienveillante, le système international est à nouveau déterminé par une Realpolitik débarrassée des oripeaux de la régulation par le droit.

C'est dans cet interrègne que naissent les monstres. Évoquons-les brièvement. Reviennent avec fracas les guerres périphériques, en Ukraine où le conflit s'enlise, au Liban et en Iran. Et demain ? Au Groenland, à Taiwan, dans les pays baltes ou à Cuba ? Quand les tarifs ne sont pas fixés par l'humeur du moment, les politiques commerciales servent à nouveau des desseins néo-mercantilistes que nous savons sous-optimaux. Otage de la rivalité sino-américaine, la course folle à l'intelligence artificielle générale bouleverse les fondamentaux des marchés de l'emploi, interroge les spécificités de notre cognition et s'annonce comme un bouleversement civilisationnel. La sixième extinction de masse en cours nous rappelle que la crise climatique frappe à la porte avec entêtement.



Guillaume Ruedin
Président de l'association

Dans ce contexte, les entrepreneurs jouent un rôle aussi essentiel qu'ignoré. Ils modèrent les conséquences de l'incertitude, transforment les contraintes nouvelles en solutions et concourent à la stabilité de nos sociétés. Qui continue d'investir, d'embaucher, de former ? Qui réorganise les chaînes de valeur et d'approvisionnement ? Qui couvre les risques qui s'accroissent ? C'est nous !

Et plus concrètement, me direz-vous, dans la technique du bâtiment à Genève ? Un exemple parmi tant d'autres : le régime juridique de la transition énergétique du parc bâti est peu ou prou achevé (voir page 16). Mais ce sont nos équipes qui vont la mettre en œuvre. Oui, ce sont elles qui imagineront des solutions pour dépasser les difficultés techniques pour installer une pompe à chaleur, isoler une toiture ou y poser des panneaux solaires. Ce sont nos entreprises, de chantier en chantier, qui économiseront les mégajoules nécessaires et décarboneront les sources d'énergie. Ce ne sont pas les rois catholiques mais bien Christophe Colomb et ses équipages qui ont découvert l'Amérique !

Considérant notamment l'importance de leur rôle social dans les tempêtes qui ne cesseront de faire rage, nos entreprises, petites et grandes, doivent être soutenues. Fiscalité, formation, conditions-cadres – dont le développement territorial pour la construction –, facilitation administrative – que dis-je, lutte contre cette satanée paperasse qui nous éloigne de notre cœur de métier –, recrutement et conditions de travail, que nous souhaitons équilibrées : c'est à ça que nous nous employons.

Merci de votre confiance !

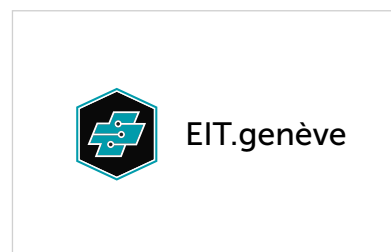
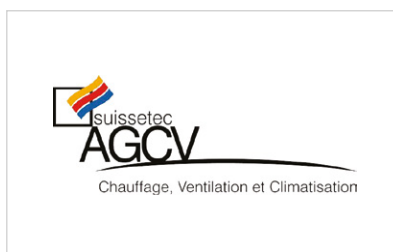
Guillaume Ruedin

L'ASSOCIATION

Présentation

Le groupement des métiers techniques du bâtiment Genève (MBG) réunit les associations professionnelles représentatives des domaines de la technique du bâtiment, soit l'Association genevoise des entreprises de chauffage et de ventilation (**AGCV-suissetec**), l'Association des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires du canton de Genève (**AMFIS**), **EIT.genève**, l'association de branche électrique genevoise, **Metaltec Genève**, l'association genevoise de la construction

métallique et du store, et **suissetec sanitaire ferblanterie toiture Genève (suissetec sft Genève)**, ainsi que leur caisse de compensation respective. Il s'agit de la Caisse de compensation des entreprises de chauffage et de ventilation (**CCCV**), de la Caisse de compensation des installateurs électriciens (**CCIE**), de la Caisse de compensation des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires (**CCFIS**) et de la Caisse de compensation Metaltec Genève (**CCMetal**).



Nos missions

- Représenter et promouvoir les intérêts de la branche de la technique du bâtiment ;
- Gérer le secrétariat des organisations constitutives ;
- En matière de formation, gérer les centres de formation du Centre de formation commun des métiers techniques du bâtiment (CFCMBG), organiser des cours de formation continue et coordonner les actions de promotion des métiers (voir page 9) ;
- Fournir des prestations de conseil et d'accompagnement dans le cadre des affaires paritaires (notamment négociations conventionnelles et paritaires) (voir page 21) ;
- Entretien des relations avec les organisations partenaires.

En chiffres



471
Membres



4'989
Employés « personnel
d'exploitation »



2'234
Employés « personnel
administratif »



498
Apprentis
(dont 446 apprentis
d'exploitation)



580
Apprenants en
formation continue

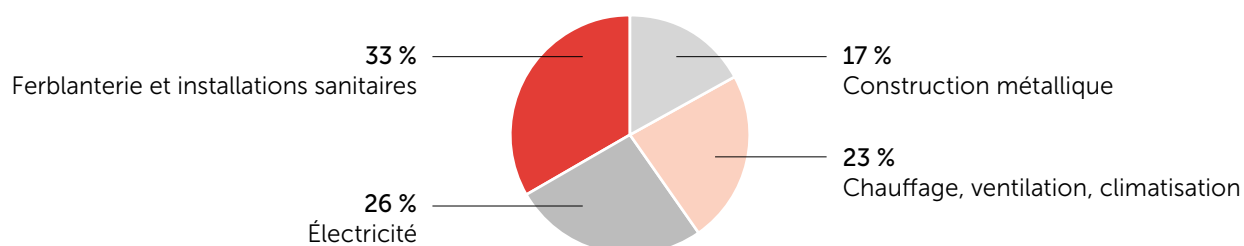


Le sociétariat des organisations membres

Au cours de l'exercice écoulé, les associations professionnelles ont eu le plaisir d'accueillir 21 nouvelles entreprises membres et les caisses de compensation 11. Bienvenue !

Les 471 entreprises membres (associations et caisses) se répartissent comme suit :

Domaine	Nombre de membres	Proportion
Construction métallique (CM)	82	17 %
Chauffage, ventilation, climatisation (CVC)	110	23 %
Électricité	124	26 %
Ferblanterie et installations sanitaires (FIS)	155	33 %
Total	471	100 %



Le Conseil

Organe exécutif de l'association, le Conseil se compose de deux représentants par organisation membre, associations professionnelles et caisses :

AGCV-suissetec et CCCV

Guillermo Baeza
Amadine Kolly
Christophe Moser
Didier Saxod

AMFIS et CCFIS

Michel Burtin
Olivier Cots
Olivier Dallais
David Rawyler

EIT.genève et CCIE

Philippe Massonnet
Fabio Romano
André Tavares
Michael Vernet

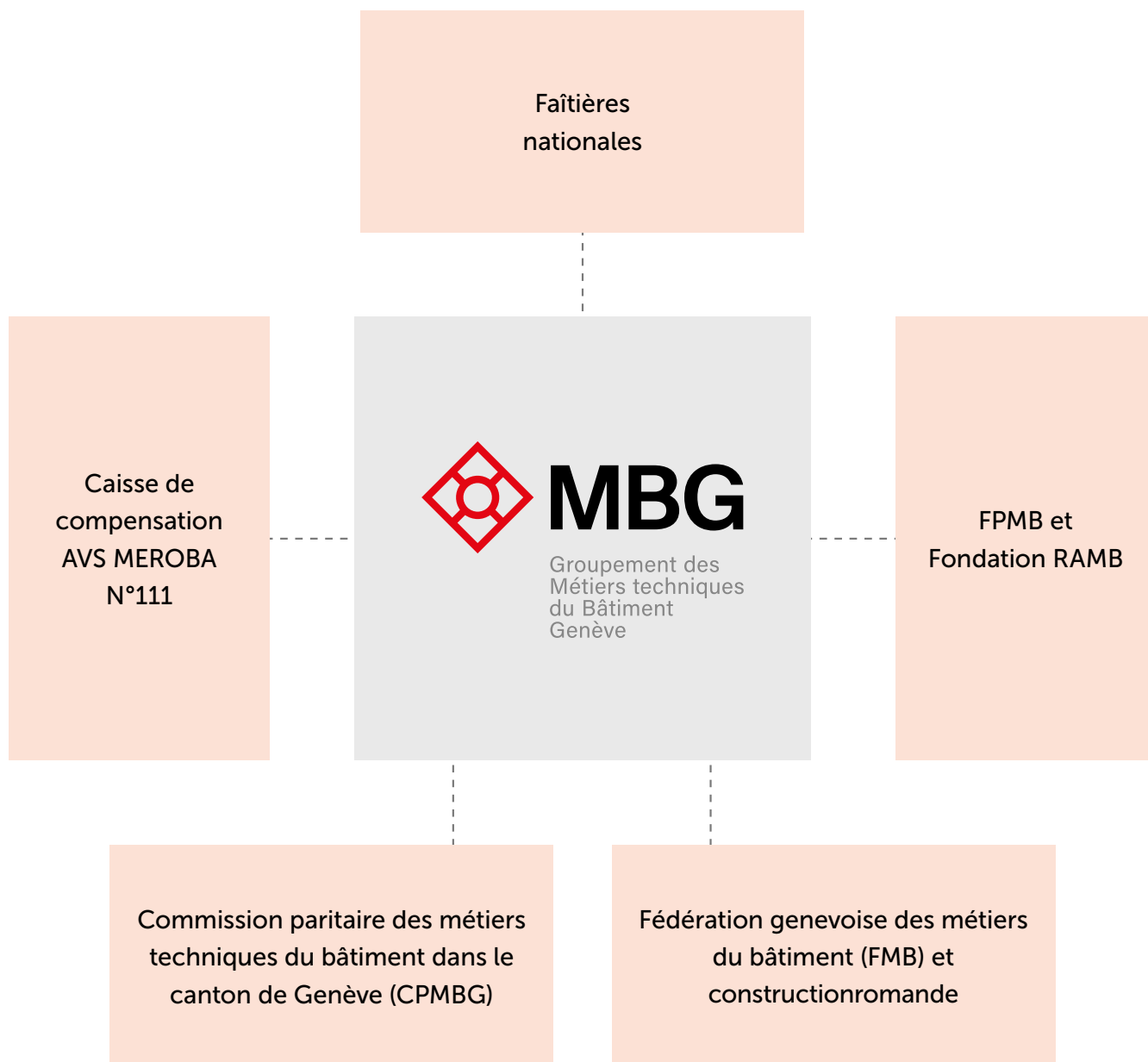
Metaltec Genève et CCMetal

Stéphane Dentand
Edward Kernén
Guillaume Ruedin (Président MBG)
Sébastien Volpé

suissetec sft Genève

Christophe Cochard
Serge von Siebenthal
(Vice-président MBG)

L'environnement institutionnel



AM Suisse

Qu'est-ce ? Faîtière nationale de Metaltec Genève.

En une action : avoir créé et déployé un séminaire sur le droit de la construction, disponible avec une traduction simultanée allemand-français, et entamé sa version 100 % francophone.

suissetec

Qu'est-ce ? Faîtière nationale de l'AGCV-suissetec et de suissetec sft Genève.

En une action : avoir élaboré la « **Stratégie 2025-2029** » de l'association. Pour de plus amples informations sur les activités de suissetec, consultez le **rapport annuel 2025**.

EIT.swiss

Qu'est-ce ? Faîtière nationale d'EIT.Genève.

En une action : poursuivre les projets de révision tant de la formation initiale (la nouvelle ordonnance de formation s'appliquera dès la rentrée de l'année scolaire 2026-2027) que de la formation supérieure. Consultez le **rapport annuel 2025** d'EIT.swiss pour en connaître davantage.

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB)

Qu'est-ce ? La **Fédération** regroupant l'essentiel des associations professionnelles de l'industrie de la construction et dont la principale mission consiste à défendre les intérêts du secteur au Grand Conseil et auprès des autorités cantonales et communales.

En une action : avoir concouru à l'élaboration du régime juridique de la construction bas carbone (dispositions d'application des art. 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)) (voir page 16).

La Commission paritaire des métiers techniques du bâtiment dans le canton de Genève (CPMBG)

Qu'est-ce ? La **Commission paritaire** a pour principales missions de coordonner les négociations relatives à l'évolution de la Convention collective de travail pour les métiers techniques de la métallurgie du bâtiment dans le canton de Genève (CCT-MBG) et de veiller à son application par les entreprises soumises à celle-ci. Elle réunit les représentants des partenaires sociaux, soit une délégation patronale et une syndicale.

En une action : avoir négocié les augmentations salariales 2026. Pour davantage d'information, voir page 21.

constructionromande

Qu'est-ce ? Association affiliée à construction-suisse, regroupant des associations romandes et cantonales d'entreprises d'exécution, de mandataires (architectes et ingénieurs) et de fournisseurs de la construction, ayant vocation à encourager la coopération et promouvoir les intérêts du secteur aux échelles romande et nationale.

En une action : avoir œuvré à la révision de la loi sur les cartels et autres restrictions à la concurrence, notamment s'agissant de la nécessaire prise en considération d'éléments quantitatifs lors de l'appréciation d'un accord.

La Caisse de compensation AVS MEROBA N°111 et FPMB

Voir page 20

LA FORMATION

La formation professionnelle initiale

Conçu pour valoriser les parcours de formation et favoriser les synergies entre les métiers de la technique du bâtiment, le Centre commun de métiers techniques du bâtiment (CFCMBG) réunit sur un même site, à Espace Tourbillon dans la ZIPLO, le CFCMBG – Construction métallique (CFCMBG CM), l'association Cours de formation des installateurs en chauffage genevois (CICG) et le Centre de formation de la technique du bâtiment (CFTB), qui dispense les cours interentreprises (CIE) de ferblanterie et d'installations sanitaires.

Dans le domaine de l'électricité du bâtiment, les apprentis suivent leurs cours interentreprises (CIE) à l'association Cours des installateurs électriciens genevois (CIEG), établi à Lancy Pont-Rouge. Particularité cantonale, y prévaut le système des séries parallèles. À l'issue d'un tronc commun de deux ans, il est possible, soit d'achever la formation professionnelle d'électricienne / électricien de montage CFC (ELMO) ou d'opter, sous conditions de résultat, pour le cursus (en 4 ans) d'installatrice-éлектриenne CFC / installateur-électricien CFC (IEL).

Construction métallique

Effectifs

Formation	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total
Constructrice métallique CFC / Constructeur métallique CFC	8	5	9	10	32
Dessinatrice-constructrice sur métal CFC / Dessinateur-constructeur sur métal CFC	0	1	2	2	5
Aide-constructrice métallique AFP / Aide-constructeur métallique AFP	0	0	-	-	0
Storiste CFC	6	6	6	-	18



Les ateliers du CFCMBG CM



Les ateliers du CIGG

Chauffage, ventilation, climatisation

Effectifs

Formation	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total
Installatrice en chauffage CFC / Installateur en chauffage CFC	8	14	9	9	40
Constructrice d'installation de ventilation CFC / Constructeur d'installation de ventilation CFC	5	2	0	-	7
Monteuse frigoriste CFC / Monteur frigoriste CFC	2	3	2	2	9
Projeteuse en technique du bâtiment CFC / Projeteur en technique du bâtiment CFC (chauffage, ventilation, réfrigération)	2	6	8	7	23
Projeteuse frigoriste CFC / Projeteur frigoriste CFC (froid commercial)	0	0	0	1	1
Aide en technique du bâtiment AFP (chauffage, ventilation)	2	2	-	-	4
Aide en installation de ventilation AFP	0	0	-	-	0

Électricité

Effectifs

Formation	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total
Installatrice-électricienne CFC / Installateur-électricien CFC	Tronc commun : 163	Tronc commun : 112	32	41	402
Électricienne de montage CFC / Électricien de montage CFC			54	-	
Planificatrice-électricienne / Planificateur-électricien	3	8	11	8	30
Informatricienne du bâtiment CFC / Informaticien du bâtiment CFC	0	1	0	1	2



Les ateliers du CIEG

Ferblanterie et installations sanitaires

Effectifs

Formation	1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total
Installatrice sanitaire CFC / Installateur sanitaire CFC	37	24	19	22	102
Ferblantière CFC / Ferblantier CFC	5	9	6	3	23
Aide en technique du bâtiment AFP (option sanitaire)	3	15	-	-	18
Aide en technique du bâtiment AFP (option ferblanterie)	0	0	-	-	0
Projeteuse en technique du bâtiment CFC / Projeteur en technique du bâtiment CFC (option sanitaire)	3	2	3	4	12



Les ateliers « installations sanitaires » du CFTB



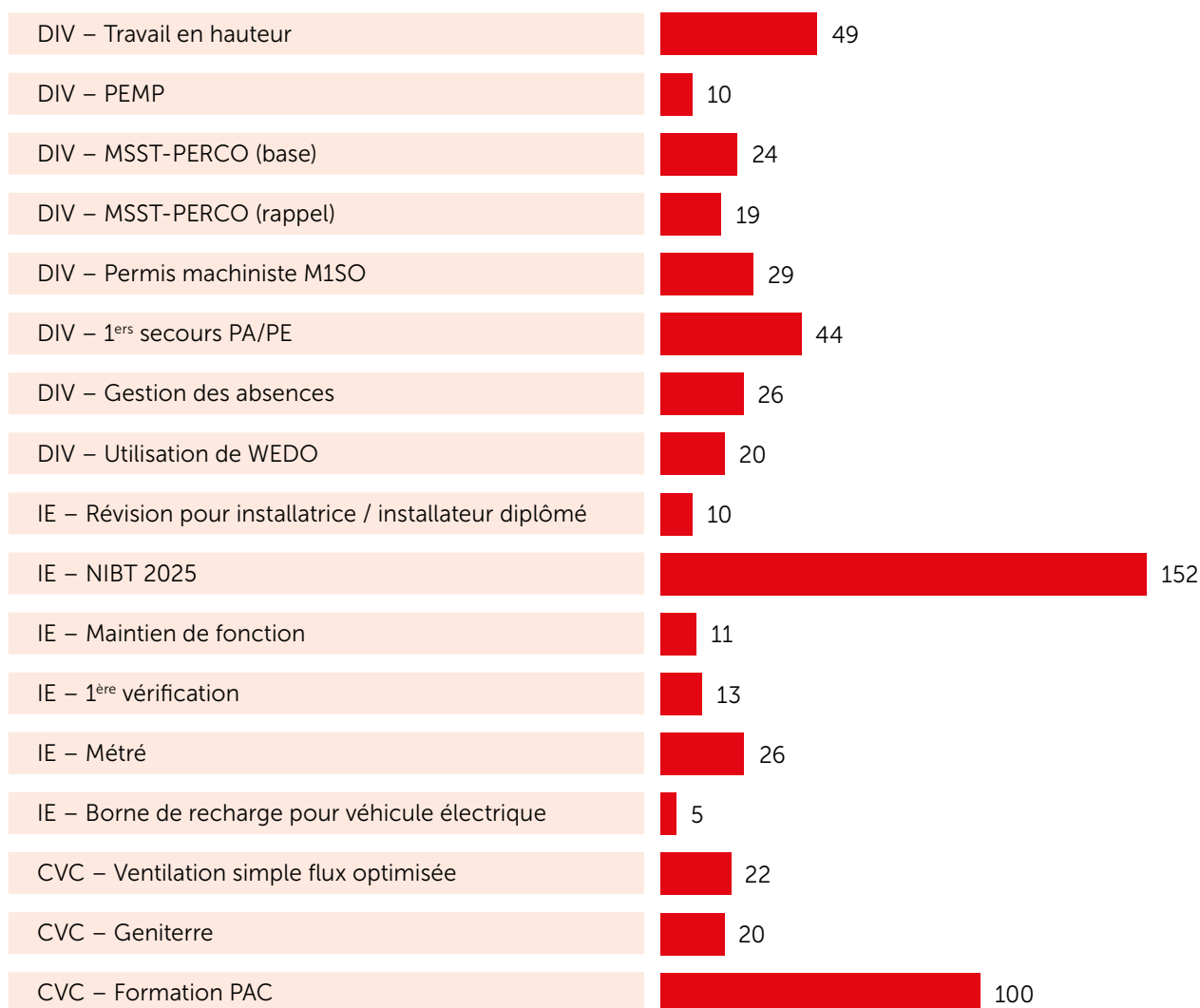
Les ateliers « ferblanterie » du CFTB

La formation continue

Dans un secteur en pleine mutation, porté par l'automatisation, la transition énergétique et les avancées technologiques, la formation continue devient un levier stratégique. Elle permet aux professionnels des métiers techniques de rester agiles, de s'adapter aux

nouvelles exigences du terrain et de sécuriser durablement leur employabilité.

Lors de l'année écoulée, nous avons proposé les formations suivantes :



580 personnes ont été formées en 2025, soit une augmentation de 13% par rapport à l'exercice précédent.

Pour davantage d'informations sur les formations continues que nous proposons, rendez-vous sur la [page dédiée](#) de notre site internet (ou sur le site d'[EIT.genève](#) pour les cours pour électriciens).

La promotion des métiers

Riches de sens et résolument tournés vers l'avenir, les métiers de la technique du bâtiment concourent à la transition écologique, demeurent peu exposés aux dynamiques d'automatisation à l'œuvre et offrent de belles perspectives d'emploi, de développement de

carrière et de reconversion professionnelle. En les valorisant auprès du grand public – notamment des candidats à l'apprentissage et de leur entourage, via nos actions de promotion – nous participons à bâtir une société plus inclusive, innovante et durable.

Action de promotion	Fréquence en 2025
CFCMBG – Stages découverte en construction métallique	2
CFCMBG – Stages découverte en ferblanterie	3
CFCMBG – Stages découverte en installation en chauffage	3
CFCMBG – Stages découverte en installation en sanitaire	3
CFCMBG – Visite de cours interentreprises pour les élèves du CFPP	2
CFCMBG – Futur en tous genres : découverte des métiers	1
CFCMBG – On stage : visite des ateliers pour les élèves de la commune de Plan-les-Ouates	1
CAP Formation – Zoom métiers techniques du bâtiment	1
Participation aux villages métiers dans les cycles d'orientation du canton	5
Présentation des vitrines métiers aux élèves des cycles d'orientation du canton	4

Focus : la Cité des métiers

Expérimenter des métiers, toucher la matière, échanger avec des professionnels, des étudiants et des apprentis, la Cité des métiers – L'expo est une formidable vitrine de la formation à Genève, témoin vivant tant de la richesse des possibles que de la modularité des trajectoires, de l'apprentissage au doctorat. Organisée du 25 au 30.11, l'édition 2025 est celle de tous les records. Tournée vers les sciences et les techniques, avec le CERN comme invité d'honneur, elle a réuni 112'000 visiteurs, dont plus de 30'000 élèves autour de 400 métiers sur 27'000 m² d'exposition.

Intégré au quartier « Avenir bâtiment », cœur battant de la manifestation s'il en est, le groupement MBG et les centres de formation de la technique du bâtiment ont conçu, coordonné et animé 7 stands : Chauffage, Construction métallique, Électricité, Solaire photovoltaïque, Installations sanitaires, Ferblanterie et Projeteur en technique du bâtiment. Pour accueillir le grand

public, étaient présents 85 apprentis et 57 formateurs. Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont investis pour faire vivre nos filières professionnelles.



Le quartier Avenir Bâtiment à la Cité des métiers

LE PANORAMA DES ACTIVITÉS

L'aménagement du territoire, un enjeu séminal

L'aménagement du territoire consiste à planifier et coordonner les activités qui ont une incidence territoriale. S'y croisent les enjeux de politiques publiques essentielles, qu'il s'agisse d'environnement, de construction, d'infrastructures ou de mobilité.

En Suisse, à teneur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), ce sont les plans directeurs cantonaux qui sont les principaux outils de pilotage en la matière.

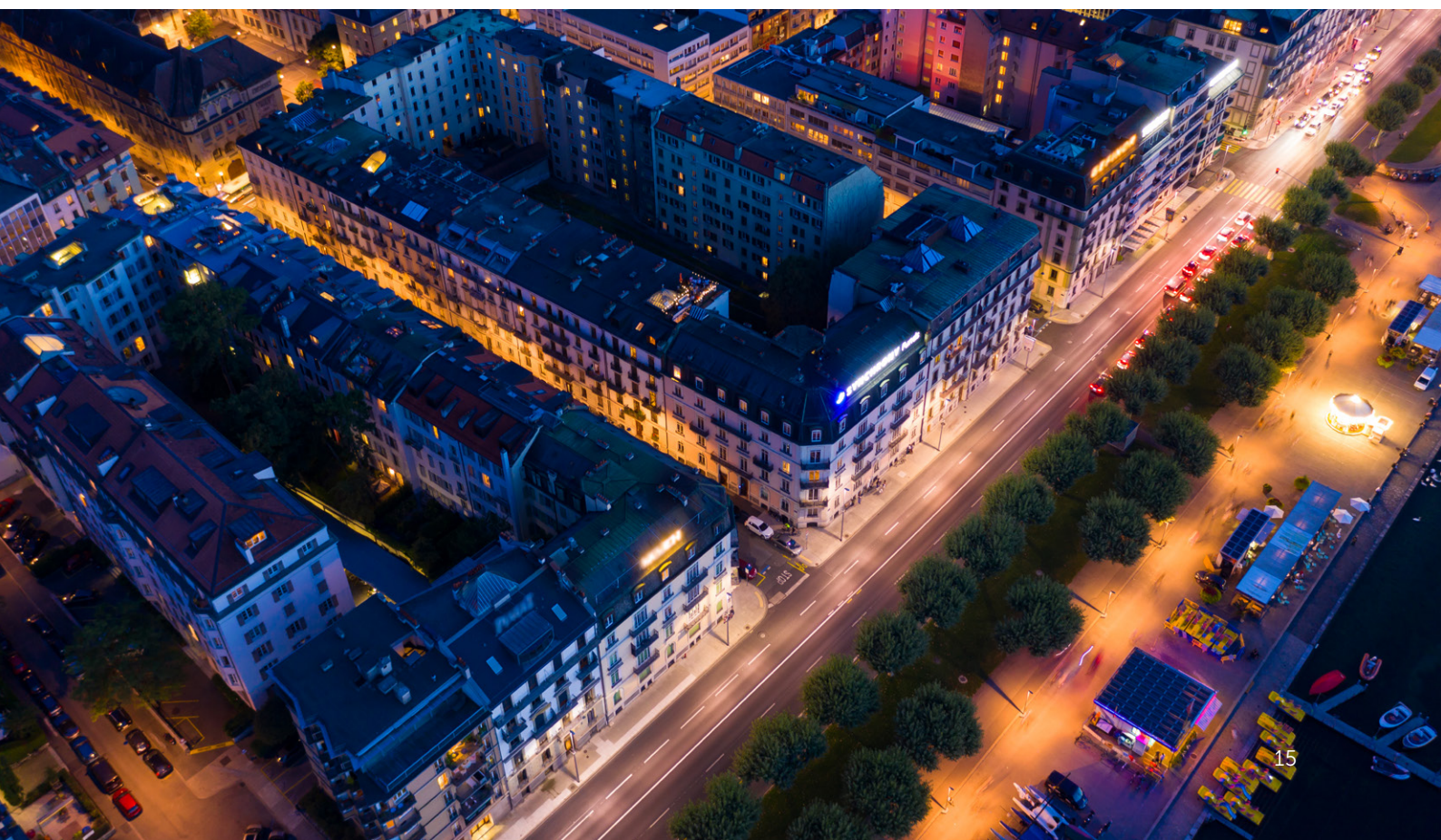
À Genève, le Plan directeur cantonal comprend (PDCn) le concept de l'aménagement, volet stratégique définissant les principes de l'organisation du territoire et le schéma directeur cantonal, volet opérationnel, qui précise les modalités de mise en œuvre des objectifs via une carte et des fiches de projets.

Le PDCn 2050 est en cours d'élaboration. Considérant qu'il encadrera où et comment construire pour

les 20 ans qui suivront son adoption, pour le secteur de la construction, il revêt à l'évidence une dimension stratégique.

Les termes du débat sont les suivants : cohérence transfrontalière, densification de l'espace bâti, usages de la zone agricole, écologie et biodiversité, multipolarité ou report modal à destination de mobilités décarbonées, avec comme fil rouge la rareté des ressources disponibles.

A fortiori dans un contexte géopolitique de pivot vers l'Asie-Pacifique et d'intensifications de la concurrence entre les pôles du secteur quaternaire, consultées, les organisations économiques doivent y soutenir les déterminants de la compétitivité de nos territoires et le développement de Genève. Nous y participons !



Parachever le régime juridique de la transition écologique du parc bâti

À Genève en 2020, la moitié de la consommation d'énergie et 40 % des émissions de gaz à effet de serre étaient imputables au domaine bâti. C'est ainsi, fort à propos, que nos autorités ont débuté par celui-ci leurs actions en faveur de la sobriété énergétique. Bien qu'il s'agisse d'un processus itératif et que les évolutions à venir soient bien certainement déjà en gestation, inaugurés avec l'adoption le 02.12.2020 du Plan directeur de l'énergie (PDE), qui en définit les contours, les éléments essentiels du cadre juridique de la transition énergétique du parc bâti ont désormais été achevés avec l'adoption par le Conseil d'État le 15.10.2025 de la modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) relative aux installations solaires et du règlement concernant l'empreinte carbone des matériaux de construction (RECMC). Flash-back !

Schématiquement, la stratégie de réduction des émissions de GES des bâtiments se décline en deux volets, le premier relatif au cycle de vie du bâtiment hors exploitation, le second en lien avec la phase d'exploitation.

S'agissant du premier de ces deux volets, les art. 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) et leurs dispositions d'application

précitées prévoient l'obligation de réaliser un concept bas carbone et surtout limite l'empreinte carbone d'un projet de construction ou de rénovation, exprimée en kilogramme d'équivalent carbone par m² de surface de référence énergétique et par an (kg CO₂-eq/m².an). Fonction du type de projet et de l'affectation, les valeurs limites sont exprimées en pourcentage de la valeur de base de la norme SIA 390/1 : 2025. En ce qui concerne cette dernière obligation, le calendrier de mise en œuvre est le 01.01.2027 pour les bâtiments de l'État, le 01.01.2037 pour les autres.

Le second volet comprend deux dimensions : la réduction de la consommation et la décarbonation des sources d'énergie.

En matière de réduction de la consommation, le dispositif de l'indice de dépense de chaleur (IDC), ancré à l'art. 15C de la loi sur l'énergie et 14 et 14A de son règlement d'application prévoit, en cas de dépassement significatif du seuil IDC, limite qui sera progressivement abaissée de 800 à 550 MJ/m².an, l'obligation pour le propriétaire d'entreprendre des travaux énergétiques pour ramener l'IDC sous le seuil de 450 MJ/m².an.



Initialement adopté le 13.04.2022, remis en cause par la loi 12593 « Pour réaliser rapidement la transition énergétique des bâtiments conformément au droit fédéral », qui notamment lui substituait le Certificat cantonal des bâtiments (CECB), il a fait l'objet de **l'accord pour la transition énergétique du parc bâti**, dont le groupement MBG et la FMB sont signataires, avant d'être définitivement entériné par le Grand Conseil le 21.03.2024.

La décarbonation des sources d'énergie concerne tant la thermie que l'électricité.

S'agissant de l'énergie thermique, les art. 21 et 22 LEn prévoient la hiérarchie des sources suivantes : si les conditions sont satisfaites, dont la situation du bâtiment dans la zone d'influence de l'un des réseaux thermiques structurants (RTS), le bâtiment doit être raccordé. Dans la cas contraire, l'installation d'une solution décentralisée peut être envisagée mais elle doit prioritairement être alimentée en rejets de chaleur et / ou énergies renouvelables.

Mentionnons que les dispositions relatives au **rafraîchissement** (mesures de confort estival, installations de rafraîchissement et de climatisation de confort) ont également fait l'objet d'une révision complète.

Dans la mesure où il traite aussi des panneaux solaires thermiques, le contreprojet à l'Initiative 191 « Dynamisons la production d'énergies renouvelables », adoptée par le corps électoral le 18.05.2025, fait adéquatement le lien entre énergie thermique et électricité.

Pour les grands consommateurs (consommation annuelle supérieure à 0.2 GWh), il prévoit l'obligation d'équiper les surfaces appropriées d'une installation solaire photovoltaïque d'ici 2030, soit même en l'absence de facteurs déclencheurs. Hors grands consommateurs, en cas de construction nouvelle, de rénovation importante ou de rénovation de toiture, les surfaces appropriées doivent être équipées d'une installation solaire. Dans ce dernier cas de figure, pour ce qui est de l'arbitrage entre installations solaires photovoltaïque et thermique, la solution retenue par le règlement d'application est la suivante : si le bâtiment est alimenté par une installation de production de chaleur à combustion et qui présente des besoins centralisés en eau chaude sanitaire supérieurs à 21 kWh/m². an, ses surfaces appropriées doivent être équipées d'une installation solaire photovoltaïque et d'une installation solaire thermique, sans qu'il soit précisé la clé de répartition. Dans le cas contraire, l'obligation d'équipement des surfaces appropriées se borne à une installation solaire photovoltaïque.

À l'horizon nous voyons poindre la contribution du Smart building à la transition énergétique du parc bâti. Gageons que nous en reparlerons dans les mois et les années qui viennent.

Au cours de ces 5 dernières années au cours desquelles ce régime juridique a progressivement émergé, le groupement MBG s'est impliqué avec détermination et succès, soutenant une dynamique de changement réaliste. Merci à ceux qui y ont contribué !

Une feuille de route

Œuvre de lucidité, vouloir se doter d'une feuille de route, c'est avant tout établir et s'accorder sur un diagnostic : l'environnement stratégique de l'écosystème MBG entre dans une séquence de mutations qui doivent être adressées ; *reminder* sous forme de lapalissade – notre cœur de métier demeure d'identifier et de répondre aux besoins de nos membres et les principaux enjeux de la technique du bâtiment sont d'appréhender la transition énergétique du parc bâti et la formation, initiale et continue.

Partant, nous nous sommes efforcés de dégager nos principaux axes de développement, d'identifier et de

prioriser nos principaux objectifs, SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis) autant que faire ce peu, adossés à des indicateurs de performance, enfin, de les décliner en projets concrets.

Il en est déjà ressorti du concret : pour 2026, il s'agira d'étoffer l'offre de formation continue, de renforcer l'accompagnement des entreprises membres et de mieux communiquer. En route !

Mobilisation aux élections municipales 2025

En 2025, 12 candidates et candidats issus d'entreprises membres du groupement MBG, répartis sur 7 communes genevoises, se sont engagés aux élections municipales.

Parmi ceux-ci, 6 – soit la moitié – ont été élus !

Nous réitérons nos félicitations aux membres élus au sein des Conseils administratifs, Frédéric Hofman et Guy Lavorel (maire pour l'année 2025-2026), ainsi qu'à

celles et ceux siégeant dans les Conseils municipaux, Olivier Dallais, Paul Eugster, Anabela Fraga et Alexandre Kenzey.

Nous remercions également toutes celles et ceux qui ont voté pour nos candidats et permis ce résultat. Espérons qu'ensemble, ce chiffre continue de croître afin notamment de défendre au mieux les enjeux de nos métiers.



Les interventions publiques

- Table ronde « Comment sensibiliser les jeunes à la prévention », organisée par la FMB et la SUVA dans le cadre de l'édition 2025 de la Cité des métiers – L'expo ;
- Table ronde des rencontres « Emploi & durabilité » de la ville de Vernier sur la thématique de l'insertion professionnelle au service de la transition écologique.



Les interventions dans les médias

- Transmettre ou disparaître : le cri d'alerte des entreprises dans le monde de la construction
Le Temps 24.05.2025 ;
- Assemblée générale commune de MBG
Direct News, 25.06.2026 ;
- Assemblée générale commune MBG 2025 :
unité, ambition et perspectives
Domotech 02.07.2025 ;
- MBG monte en puissance
Bien vivre à Genève 2025 ;
- Yasser & Christophe Cochard à la Cité des métiers
à Palexpo !
Passion locale du 27.11.2025 sur Radio Lac ;
- Une soirée MBG sous le signe de la transmission et
du mouvement
Domotech 10.12.2025 ;
- Nos actions pour le climat
GO solutions durables du 17.12.2025 sur Léman Bleu.

Les autres activités / réalisations

- Animation et gestion des comptes de réseaux sociaux du groupement MBG et des associations membres (en forte progression) ;

- Diffusion d'informations, dont la « Minute juridique », inaugurée en 2024 et dont le succès ne se dément pas ;
- Mobilisation des entreprises membres sur les enjeux et la contribution des métiers techniques du bâtiment à la mise en œuvre de la transition écologique du parc bâti ;
- Gestion de la permanence juridique ;
- Conseil et accompagnement de la délégation patronale au sein de la CPMBG et rédaction du rapport « Affaires conventionnelles » (4 éditions/an) ;
- Représentation des intérêts du groupement auprès des autres organisations de l'écosystème de la technique du bâtiment à Genève ;
- Gestion et développement des relations institutionnelles (autorités, autres acteurs publics / parapublics, organisations patronales, syndicats de travailleurs et autres partenaires) ;
- Élection d'un représentant genevois (Serge von Siebenthal) au comité central de suissetec (entrée en fonction en 2027) ;
- Candidature retenue au Forum d'agglomération du Grand Genève pour la mandature 2025-2029, instance de concertation de la société civile transfrontalière, notamment consultée sur les projets d'agglomération ;
- Représentation de Metaltec Romandie au comité de constructionromande ;
- Participation à 10 consultations et animation du groupe de travail « Affaires publiques » ;
- Veille législative et suivi des objets fédéraux et cantonaux qui concernent la technique du bâtiment et rédaction du rapport « Affaires publiques » (4 éditions/an) ;
- Contribution aux dossiers portés par la FMB, représentation du groupement MBG au sein de son comité mais aussi dans les commissions et groupes de travail qu'elle a institués ;
- Participation aux séances de travail organisées par les faitières nationales (ex. : conférence des présidents, assemblée des délégués et conseil consultatif politique) ;
- Organisation de nombreux événements, dont l'Assemblée générale commune et le cocktail de fin d'année ;
- Recrutement de nouveaux membres et gestion des affiliations ;
- Évolutions des outils et méthodes de travail.

LES INSTITUTIONS SOCIALES

La Caisse de compensation AVS MEROBA N°111

S'agissant du 1^{er} pilier, s'opère un partage de compétences entre le siège de la caisse de compensation AVS MEROBA N°111 et les agences cantonales.

Le siège gère les prestations relatives aux assurances vieillesse et survivants (AVS), invalidité (AI) et perte de gain (APG).



2'327

Entreprises affiliées
(GE : 411)



CHF 80'500'000

Prestations AVS



4'102

Bénéficiaires de
prestations (AVS : 3'642)



CHF 127'200'000

Cotisations
AVS-AI-APG

Créée le 01.01.2025 à des fins de mise en conformité avec les règles de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'agence genevoise prend en charge la gestion des affiliations, l'encaissement, le contentieux et la révision des cotisations.



MEROBA
CAISSE DE COMPENSATION
DE LA FÉDÉRATION ROMANDE
DE MÉTIERS DU BÂTIMENT
AGENCE DE GENÈVE 111.3

Pour davantage d'informations, consultez le [site internet](#) de l'agence.

La FPMB

La FPMB est la Fondation de prévoyance des métiers techniques du bâtiment. Elle se charge de la gestion des avoirs d'épargne des assurés et paie les prestations d'assurance prévues par la LPP, notamment la rente vieillesse.

La FPMB s'est dotée d'un [site internet](#), riche en informations à destination des assurés, des pensionnés et des employeurs.



6'232

Nombre d'assurés actifs



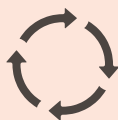
123.8 %

Taux de couverture



CHF 1'092'173'653

Total du bilan



7.2 %

Taux de conversion



CHF 26'318'255

Total de rentes en cours
(y compris 13^e rente)



3

Plans de prévoyance (base,
medium et optimum)

Les chiffres ne sont pas audités.

LES AFFAIRES CONVENTIONNELLES

Les négociations salariales pour 2026

Les partenaires sociaux ont négocié l'augmentation des salaires réels et minimaux du personnel d'exploitation, comme prévu par la convention collective de travail pour les métiers techniques du bâtiment dans le canton de Genève (CCT-MBG). Ces discussions ont

eu lieu au cours de 3 séances de négociation et autant de séances préparatoires patronales organisées du 10 au 11.2025. Les partenaires sociaux ont abouti au résultat suivant :

Augmentation des salaires nominaux (réels) : CHF 20/mois, soit 0.12/heure.

Salaires minimaux : pas d'augmentation.

Entrée en vigueur simultanée pour les signataires et dissidents.

Augmentations des salaires des apprentis : 1^{ère} année CHF 50, 2^e année CHF 60, 3^e année CHF 70, 4^e année CHF 80. Entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2026.

Augmentation de l'indemnité repas de CHF 12/jour travaillé.

Entrée en vigueur simultanée pour les signataires et dissidents.

Les contrôles de chantiers et administratifs

Les partenaires sociaux ont approuvé la délégation des tâches de contrôle de la CPMBG à l'Association pour le contrôle paritaire des chantiers (ACPC) dont elle est membre depuis le 01.01.2025 et supervisé l'intégration de ce nouvel acteur à notre écosystème.

En 2025, sur la base, essentiellement, des contrôles de chantiers effectués par l'ACPC, la CPMBG a finalisé le contrôle de 204 entreprises suisses et 25 étrangères.

Au niveau des contrôles administratifs, la CPMBG a lancé un projet pilote intitulé « révision étendue de la CCT-MBG ». Grâce à la participation d'entreprises volontaires, elle a pu affiner sa procédure de vérification approfondie de l'application de l'ensemble des dispositions de la CCT-MBG et développer ainsi un nouveau pan de son activité.



Avenue Eugène-Pittard 24
1206 Genève
+41 22 702 03 04
mbg@mbg.ch
www.mbg.ch

Rédaction : Jérémy Bouvier, Patrick Loretan
et Mouna Zreikat
Conception et mise en page : Daniel Jaquet
Crédits photos : Jessica Brasier, État de Genève,
Loris von Siebenthal, suissetec, Ville de Vernier
Juin 2026